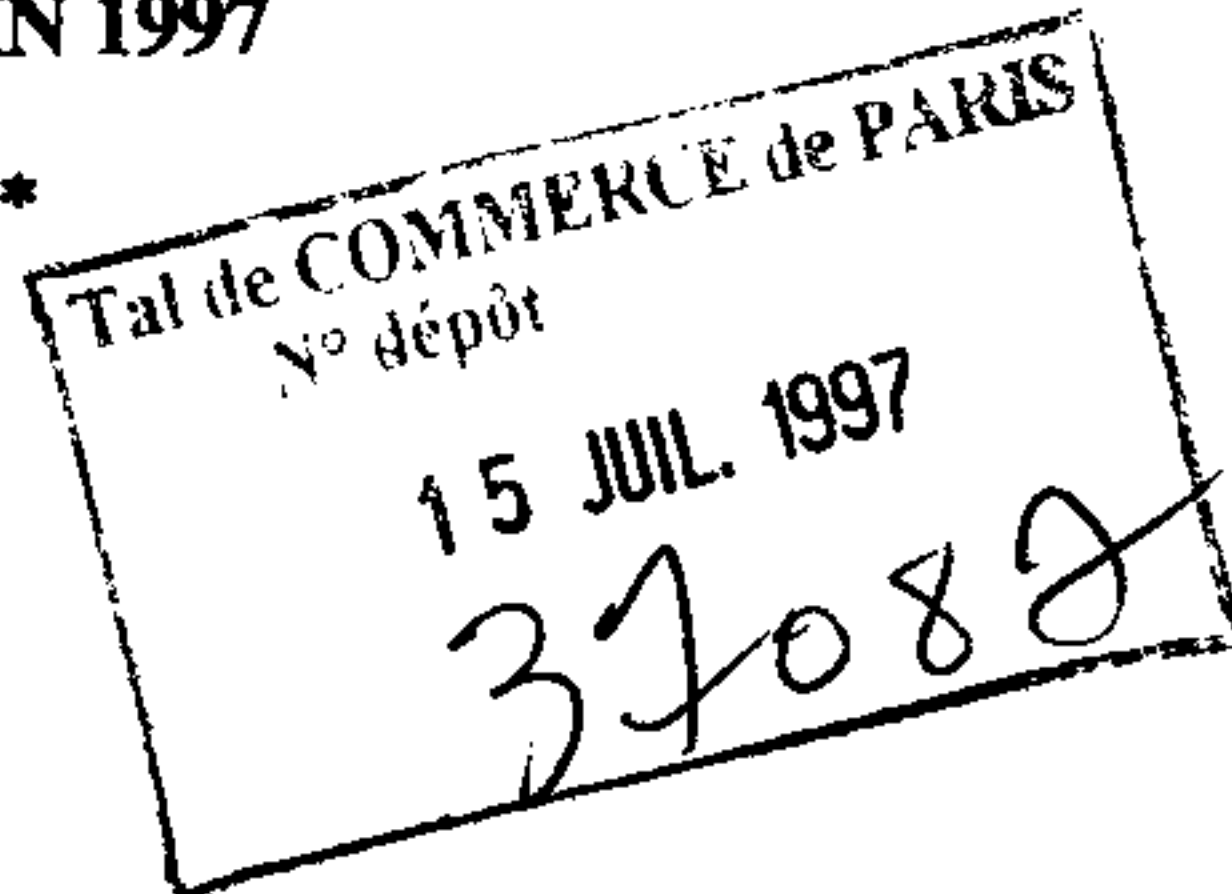


PVAG0697

J A V I S I O N

Société Anonyme au Capital de 2.000.000 de Francs
Siège Social: 57bis, rue d'Auteuil 75016 PARIS
R.C.S. PARIS B 337 662 217 R.C. 86 B 06211

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 19 JUIN 1997**



L'an mil neuf cent quatre dix sept
Le Jeudi dix neuf juin à seize heures

Les actionnaires de la Société JAVISION, Société Anonyme au Capital de Deux Millions de Francs, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, sur convocation du Conseil d'Administration, suivant lettre adressée le 2 Juin 1997.

En entrant en séance, les actionnaires agissant soit en leur nom personnel, soit en qualité de mandataire, ont signé la feuille de présence.

Monsieur Béchir BEN YAHMED, en qualité de Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée en vertu des dispositions de l'article 146 du décret du 23 mars 1967.

Messieurs Amir BEN YAHMED et Zyad LIMAM, actionnaires présents et acceptants, sont appelés en qualité de scrutateurs. Puis, Monsieur le Président et les scrutateurs désignent, à leur tour, Monsieur François SOUDAN en qualité de Secrétaire.

Le Bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur Moulay Abdelhafid AMAZIRH, Commissaire aux Comptes titulaire, a été régulièrement convoqué et assiste à l'Assemblée.

Monsieur le Président constate que, d'après la feuille de présence, 6 actionnaires possédant 1.995 actions sont présents ou représentés, sur un total de 2.000 actions.

Handwritten signatures and initials at the bottom left of the page, including what appears to be 'AMAZIRH' and other illegible marks.

FS

La feuille de présence est arrêtée et certifiée conforme par les membres du Bureau et proclame que le quorum est atteint et que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président met à la disposition des actionnaires:

- Copie de la lettre de convocation adressée à chaque actionnaire.
- Copie de la lettre de convocation au Commissaire aux Comptes avec l'avis de réception,
- La feuille de présence, signée et certifiée exacte par les membres du Bureau
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Les comptes annuels au 31 décembre 1996
- Le tableau des résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.
- Le texte des résolutions proposées
- Le rapport général du Commissaire aux Comptes,
- Le rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1967,
- La liste des actionnaires
- La liste des Administrateurs
- Le tableau des affectations de résultats

Monsieur le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège social, depuis la convocation de l'Assemblée, ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

[Handwritten signatures]

fs

PVAG0694 JAVISION 3 -

Monsieur le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Rapport de Gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 1996,
- Rapport Général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice,
- Rapport Spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966,
- Approbation desdits comptes et conventions,
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs
- Questions diverses.

Après lecture du Rapport de Gestion par le Président, la parole est donnée au Commissaire aux Comptes pour la lecture du Rapport Général et du Rapport Spécial.

Après échanges de vues, et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la fin de la discussion et propose de mettre successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport de gestion du conseil d'administration sur l'activité et la situation de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 1996, lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes dudit exercice, approuve, dans toutes leurs parties, lesdits rapports tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

[Signature] *[Signature]* *[Signature]*

FS

PVAG0697 - JAVISION 4 -

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 juillet 1966, déclare approuver successivement, dans les conditions de l'article 103 de ladite loi, chacune des conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne en conséquence quitus aux administrateurs et au Commissaire aux Comptes de l'exécution de leur mandat pour l'exercice 1996.

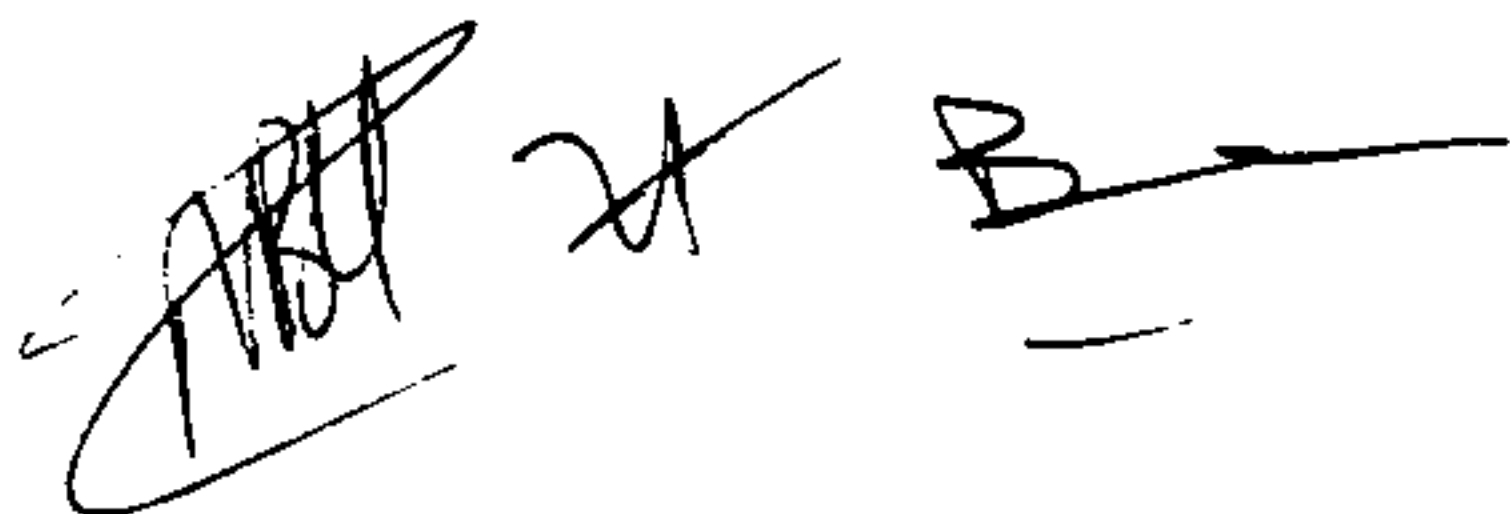
Cette résolution est adoptée à la majorité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur proposition du Conseil d'Administration, d'affecter le résultat de l'exercice qui se solde par un déficit de 64 322 Francs au Compte de report à nouveau qui passe ainsi d'un montant négatif de 1 279 998 Francs à un montant négatif de 1 344 320 Francs.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signatures and initials, including a large stylized signature on the left and the letters 'A' and 'B' with horizontal lines to their right.

FS

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Zyad LIMAM est venu à expiration, la présente Assemblée décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Monsieur Zyad LIMAM déclare accepter le renouvellement de son mandat d'administrateur et certifie qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

L'Assemblée Générale constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur François SOUDAN est venu à expiration, la présente Assemblée décide de le renouveler pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2002.

Monsieur François SOUDAN déclare accepter le renouvellement de son mandat d'administrateur et certifie qu'il n'exerce aucune fonction et n'est frappé d'aucune mesure, susceptibles de lui en interdire l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

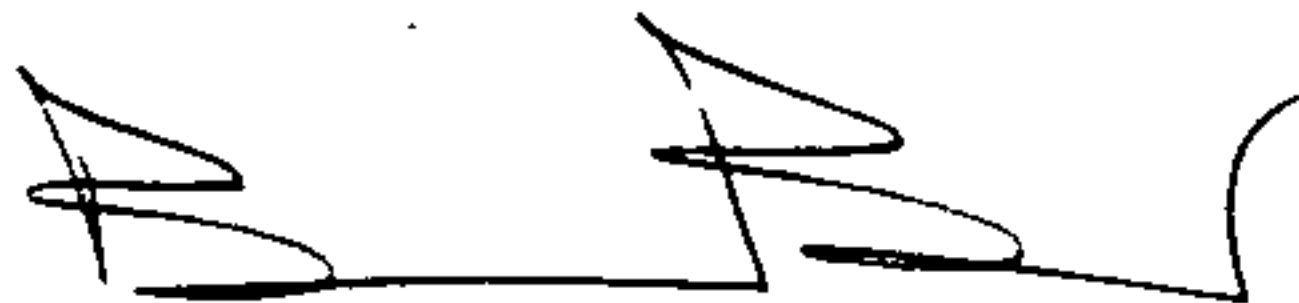
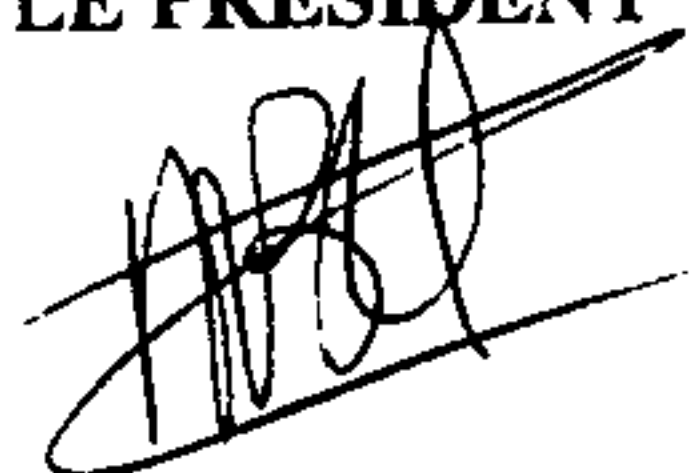
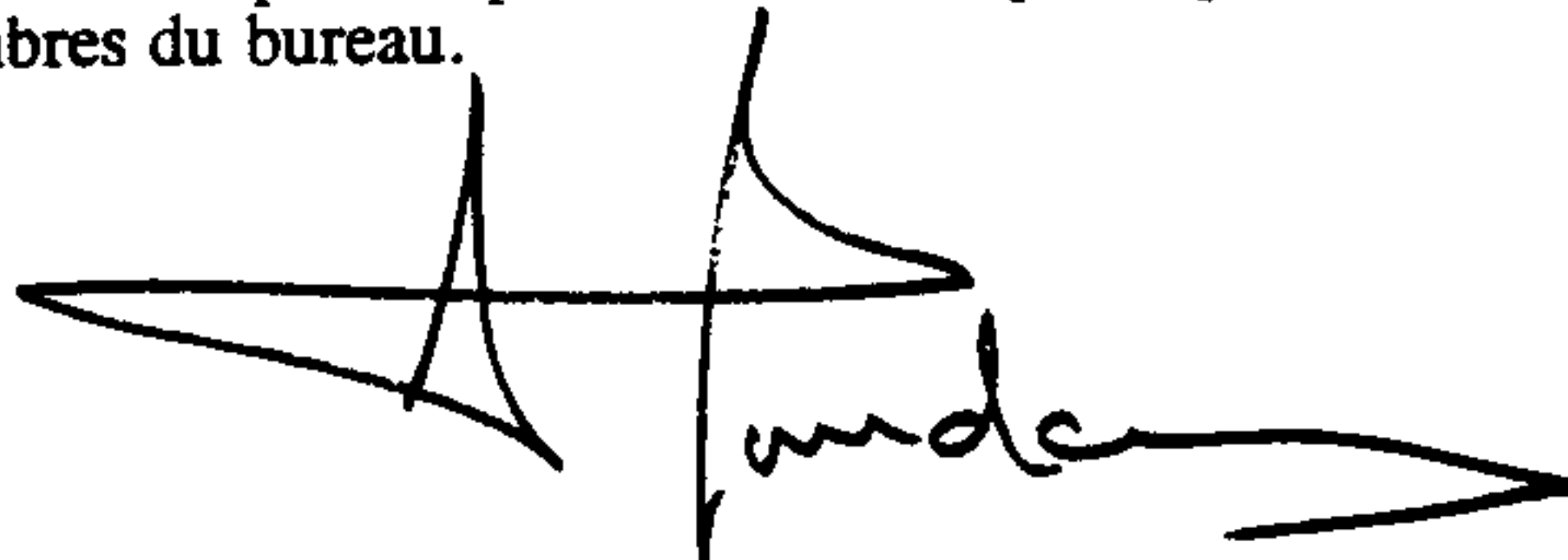
SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal à l'effet d'effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à seize heures vingt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, lequel, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

**LE PRESIDENT****LE SCRUTATEUR****LE SECRETAIRE****LE SCRUTATEUR**